

FSU-SNUipp
SE-UNSA
SNUDI-FO
CFDT
CGT Educ'Action
SNALC
Sud Education

Madame Élisabeth BORNE
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris, le 20 juin 2025

Madame la Ministre,

En tant qu'organisations syndicales représentatives, nous nous adressons à vous après le groupe de travail ministériel du mercredi 7 mai relatif à la présentation du projet de circulaire « référentiel métier des directeurs d'école ».

Alors que nos organisations ont des avis divergents sur la loi Rilhac, nous sommes unanimes dans l'analyse de ce nouveau texte, qui va modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, en allant bien au-delà des cadres existants.

Le vocabulaire utilisé illustre bien le bouleversement souhaité. Il est notamment question de « stratégie pédagogique de l'école », de « stratégies éducatives », de « stratégies d'accompagnement ». Or le fonctionnement de l'école et la pédagogie ne relèvent pas de stratégies, mais de synergies.

De plus, en rendant la directrice ou le directeur « garant-e » de l'institution auprès des collectivités et des institutions locales (tels des personnels de direction), ce projet de circulaire ne peut que l'exposer à toutes sortes de pressions locales tout en alourdissant leur charge de travail.

Ce projet de texte isolerait encore plus les directrices et directeurs de leur collectif de travail, omettant le conseil des maîtres dans la chaîne de décision, ce qui amènerait à les déposséder de certaines de leurs prérogatives, pourtant inscrites au Code de l'éducation (par exemple concernant le projet d'école). Tout pousse à une uniformisation des pratiques, soi-disant

efficaces, autour de progressions identiques, en contradiction avec les besoins exprimés par nos collègues comme la recherche scientifique à ce sujet.

Pour nos organisations syndicales, la place prise du tout-évaluation, notamment par les évaluations nationales et les évaluations d'école, est totalement inacceptable. Le travail d'analyse des équipes pédagogiques ne se réduit pas à ces évaluations. La présentation des résultats en conseil d'école, ce qui revient à les rendre publics, est une ligne rouge qui conduirait à mettre les écoles en concurrence entre elles. Le conseil d'école est informé des priorités du projet pédagogique de l'école mais n'est pas comptable des scores ni des résultats des élèves. L'école n'est pas le lieu du pilotage, mais de l'instruction et de l'éducation.

Enfin, nous ne pouvons accepter que les directrices et directeurs soient tenus responsables de la gestion du non-remplacement et qu'ils doivent « réguler » les absences de leurs collègues. Si ce sont bien ces dernières et derniers qui informent les circonscriptions de l'absence d'un personnel, c'est par contre de la prérogative des IEN et de la DSDEN de pourvoir à son remplacement.

Sans être exhaustifs, ces différents points suffisent pour vous alerter sur les profonds bouleversements que ce référentiel pourrait induire et à montrer l'urgence d'approfondir le dialogue social amorcé en mai.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de ne pas publier ce texte et d'ouvrir sans délai de véritables concertations sur la direction et le fonctionnement de l'école.

Nos organisations syndicales réaffirment que la richesse du 1^{er} degré, c'est la force du collectif. L'école n'a pas besoin d'entrer dans une culture de l'évaluation ni dans le triomphe des indicateurs de performance. Nos collègues attendent de toutes autres mesures dont l'école a besoin : du temps pour les directions comme pour les équipes, un allègement significatif de leur travail, des emplois pérennes et statutaires d'aide administrative et au fonctionnement de l'école, une revalorisation salariale et un réel soutien de la hiérarchie.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en notre attachement et notre engagement en faveur du service public d'éducation.

L'intersyndicale